

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/12/2010

L'an deux mil dix, le vingt deux décembre à vingt heures, le conseil municipal de Paimpont, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain LEFEUVRE, Maire

Étaient présents :

M. LEFEUVRE Alain

Mmes GERNIGON et VERLET - Mrs, NUGET, HENRY, GUERIN, PERRICHOT, LARCHER, BRICON, RUELLAND, BOUWHUIS, HAUPAS et FUZIER, formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés M. Claude PIEL.et M. Stéphane DANION

Ayant donné pouvoir : M. PIEL à Mme GERNIGON

M. DANION à M. BOUWHUIS

Mme GERNIGON Annick a été nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du conseil municipal en date du 24/11/2010 a été approuvé sans donner lieu à observation.

VALIDATION RAPPORT ANNUEL: SIAEP de Mauron

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'activité a été remis à chaque élu lors du dernier conseil municipal, pour étude préalable à son approbation. Il est également à la disposition des Paimpontais au secrétariat de la mairie.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel du SIAEP de Mauron

VALIDATION RAPPORT ANNUEL: SIAEP de la Forêt de Paimpont

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'activité a été remis à chaque élu lors du dernier conseil municipal, pour étude préalable à son approbation. Il est également à la disposition des Paimpontais au secrétariat de la mairie.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel du SIAEP de la Forêt de Paimpont

VALIDATION RAPPORT ANNUEL : Assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'activité a été remis à chaque élu lors du dernier conseil municipal, pour étude préalable à son approbation. Il est également à la disposition des Paimpontais au secrétariat de la mairie.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Collectif

VALIDATION RAPPORT ANNUEL: SPANC

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'activité a été remis à chaque élu lors du dernier conseil municipal, pour étude préalable à son approbation. Il est également à la disposition des Paimpontais au secrétariat de la mairie.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

VALIDATION RAPPORT D'ACTIVITÉ: Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport d'activité a été remis à chaque élu lors du dernier conseil municipal, pour étude préalable à son approbation. Il est également à la disposition des Paimpontais au secrétariat de la mairie.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité de la Communauté de Communes

CONFIRMATION VENTE DE FERRAILLE

Monsieur le Maire informe que les services techniques de la commune ont procédé au nettoyage complet des ateliers municipaux.

Les métaux récupérés ont été portés, et vendus chez un ferrailleur pour une somme de 160,20€. Une délibération est nécessaire à M. le Trésorier pour l'acceptation de ce produit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le produit de la vente de métaux à la société ROMI pour un montant de 160,20 euros TTC.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

TARIFS COMMUNAUX 2011 **ESPACE DE L'ETANG BLEU**

Monsieur le Maire invite M. HENRY à présenter les propositions de la commission de finance

LOCATION DE L'ESPACE DE L'ETANG BLEU TARIFS 2011		Particuliers et entreprises hors place			Particuliers Paimpontais Associations Paimpontaise (hors forfait) Entreprises Paimpontaises			Associations et entreprises de la communauté de communes et des communes limitrophes		
		S1	S2	S1 et S2	S1	S2	S1 et S2	S1	S2	S1 et S2
Haute saison	Week-end et jours fériés									
Du 1er avril à fin octobre	1er jour	500	300	700	375	225	525	425	255	595
	2ème jour	400	240	560	300	180	420	360	205	475
	Semaine									
	1er jour	300	180	420	225	135	315	255	155	355
	2ème jour	240	145	355	180	110	250	205	125	285
Basse saison	Week-end et jours fériés									
Du 1er novembre à fin mars	1er jour	430	255	600	320	190	450	365	215	510
	2ème jour	340	205	510	255	155	380	290	170	410
	Semaine									
	1er jour	260	215	360	195	116	270	215	130	305
	2ème jour	210	170	290	155	100	215	175	105	240

Associations communales : 2 utilisations forfaitisées (dont une en haute saison et une en base saison) :

Animation avec repas : disposition salle 1 + 2 + bar + cuisine : 160 €

Animation sans repas : disposition salle 1 + 2 + bar : 80 €

Forfaits d'utilisation :

Cuisine	160 €
Scène extérieure	
Bar - Hall	300 €
Loges	
Régie	80 €

Cautions :

Salle	750 €
Salle avec Matériel sono	1 200 €

Réservation : 25 % du montant total de la location

Prix de l'heure des services techniques : 28,60 €

Réduction de 20 % à partir du 2ème jour consécutif et suivant

Dans tous les cas le ménage devra être fait méticuleusement. Si le ménage est insatisfaisant, le temps d'intervention du service technique sera facturé au tarif horaire ci-dessus

Loges mises à disposition seulement dans le cadre d'un spectacle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2011 proposés par la commission de finance pour l'Espace de l'Etang Bleu

Extrait reçu
en
Préfecture
le

SALLE POLYVALENTE

<u>SALLE POLYVALENTE</u>	Proposition de la commission finance Tarifs 2011
bal public	250,00
Bal mariage seul	148,00
Réunion	63,00
1 journée	148,00
1/2 journée, vin d'honneur + accès cuisine	92,00
1/2 journée repas du midi + cuisine	184,00
1 journée + bal + cuisine	340,00
1/2 journée + bal + cuisine	265,00
forfait ménage	51,00
Réservation 25 % pour tout locataire	
Pour associations Paimpontaises	
activité à but non lucratif salle	Gratuite
1 ère activité à but lucratif salle	Gratuite
à partir de la 2ème utilisation à but lucratif: occupation de la salle seule	44,00
utilisation de la cuisine (dans tous les cas)	90,00
Ménage soigné est fait par l'utilisateur	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2011 proposés par la commission de finance pour la salle polyvalente

Extrait reçu
en
Préfecture
le

TARIFS COMMUNAUX DIVERS

SALLES DIVERSES	Tarifs 2011
Salle de réception	63,00
Salle annexe	63,00
salle annexe expo par jour	10,00

CIMETIERE	Tarifs 2011
------------------	--------------------

Concession trentenaire 2 m ²	200.00
concession cinquantenaire 2 m ²	320.00

TAXES FUNERAIRES	Tarifs 2011
Réception de corps	25.00
Pose de scellés	25.00
Exhumation	25.00
Caveau provisoire par jour	3,00

DIVERS	Tarifs 2011
Participation transport scolaire	63,00
Participation raccordement à l'égout	460,00
Assainissement collectif part fixe	32.00
Assainissement collectif part proportionnelle /m3	déjà voté 1,35
Prix de l'heure service technique	28,60
Allocation fournitures scolaires/ enfant	50,00
Frais de reproduction documents A4	0,20
Frais de reproduction documents A3	0,25

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs 2011 proposés par la commission de finance pour les tarifs communaux divers

RECENSEMENT POPULATION 2011

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera du 10 janvier au 20 février 2011.

Ce recensement nécessite le recrutement de 4 agents recenseurs, et la commune a reçu 4 candidatures.

Pour remplir cette mission, la commune percevra une dotation des services de l'INSEE d'un montant de 3 929,00 euros.

Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs, en tenant compte que l'indemnité kilométrique pour le district n°3 a été réévaluée car il est très étendu et le nombre de logement à recenser est moins important.

Rémunération des agents recenseurs

	2011			
	District 3	District 4	District 5	District 6
Séance de formation : 20€/séance	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Constitution de la base de données	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Bulletin individuel : 1€/bulletin	266,70 €	450,45 €	427,35 €	514,50 €
Feuille de logement : 0,50 €/bulletin	142,50 €	207,00 €	171,75 €	226,50 €
Feuille immeuble collectif : 0,50 €	10,50 €	18,75 €	0,75 €	
Feuille logement non enquêté : 0,50 €	0,75 €	1,50 €	0,75 €	
Indemnité kilométrique	350,00 €	200,00 €	275,00 €	275,00 €
Total	970,45 €	1 077,70 €	1 075,60 €	1 216,00 €
Total général	4 339,75 €			

Détermination des districts :

Beauvais, Folle Pensée, Perthui Néanti

Détermination des districts :

District 3	Beauvais, Folle Pensée, Perthui Néanti
District 4	Le Cannée, Le Pont du Secret, les Forges et une partie du bourg
District 5	Télhouët, la Ville Danet, Gaillarde
District 6	Coganne, Trudeau, Trédéal et une partie du bourg

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Extrait reçu
en
Préfecture
le

- De procéder au recrutement de 4 agents recenseurs
- De retenir les 4 candidatures reçues, et d'attribuer un district à chaque agent recenseur
- De valider le découpage des 4 districts de la commune
- De valider le montant de l'indemnité qui sera perçue par chaque agent recenseur
- D'approuver le montant total des rémunérations s'élevant à 4 339,75 euros
- D'accepter le montant de la dotation de l'INSEE de 3 929,00 euros
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant au recensement de la population et à la rétribution des agents recenseurs

AMENAGEMENT DU BOURG - AVENANT N°1 - ETCP

Monsieur le Maire expose qu'un avenant est nécessaire pour cadrer la poursuite des travaux d'aménagement du bourg

En effet :

Compte tenu du décalage des travaux du pont de la Moutte, effectués par le Conseil Général et qui conditionnaient le déroulement des travaux d'assainissement.

Compte tenu de l'interruption pendant la période estivale

Compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la société ETCP

Dans ces conditions, il est proposé de prolonger de 5 semaines les délais d'intervention de cette entreprise, en précisant que ces 5 semaines de prolongation ne donneront lieu ni à révision, ni à actualisation des coûts.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n°1 de la société ETCP pour les travaux d'aménagement du bourg
- D'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant

Achat de disques durs externes et DM n° 6 Commune

Monsieur le Maire invite Monsieur HENRY à présenter ce dossier.

Dans le but de sécuriser les données des ordinateurs de la mairie et du camping il est nécessaire de procéder à l'achat de disques durs externes.

Coût pour la commune : 675,74 euros TTC

Coût pour le camping municipal : 1 076,40 euros TTC

De ce fait, il faut également procéder à une décision modificative sur le budget de la commune.

Crédits à ouvrir :

Chap 21	Art 2183	Op 206 Matériel informatique	+ 1 000,00
---------	----------	------------------------------	------------

Crédits à réduire :

Chap 23	Art 2313	Op 245 Aménagement bibliothèque	- 1 000,00
---------	----------	---------------------------------	------------

Pour le camping, aucune modification budgétaire n'est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Extrait reçu
en
Préfecture
le

- D'approuver l'achat de disques durs externes pour la mairie et le camping municipal selon les coûts indiqués ci-dessus
- D'approuver la décision modificative n° 6 du budget commune, présentée ci-dessus.

MARCHES PUBLICS - PROTOCOLE MAPA et PROCEDURES FORMALISEES

Monsieur le Maire expose que, compte tenu de la modification des seuils des marchés publics, et de la création d'une commission MAPA, il est nécessaire d'actualiser la délibération N° 2008/103.

Seuil 1 : Marchés inférieur à 4 000€

- Bon de commande pour les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement
- M. le maire est autorisé à engager et à signer les marchés

Seuil 2 : Marchés de 4 000€ à 15 000€

- Consultation de 2 ou 3 entreprises
- Avis de la commission MAPA (qui pourra recourir à une délibération du Conseil Municipal)
- M. le Maire est autorisé à engager et à signer les marchés

Seuil 3 : Marchés de 15 001€ à 250 000€

- Marchés en procédure adaptée – Négociation possible sur tous les éléments de l'offre
- Selon le montant et les spécificités de l'objet : Consultation minimum de 3 entreprises **ou** règlement de consultation avec publicité adaptée à l'objet
- Avis de la commission MAPA
- Délibération du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à engager et signer le marché

Seuil 4 : Marchés supérieur à 250 000€

- Marchés en procédure adaptée - Négociation possible sur tous les éléments de l'offre
- Présentation selon les formes d'un appel d'offre : Règlement de consultation - CCAP-CTP-Bordereau de prix...
- Avis de la commission MAPA
- Délibération du Conseil Municipal autorisant M. le Maire à engager et signer le marché

Seuil 5 : Marchés supérieurs à 4 845 000€

- Procédure formalisée selon code des marchés publics – Commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles dispositions relatives aux marchés publics présentées ci-dessus.

VENTE DE L'ÉPAREUSE

Monsieur le Maire invite M. GUERIN à présenter ce dossier.

La commune avait fait l'acquisition de ce matériel en 1993.

Le garage LEFEUVRE avait fait une estimation à 4 000 euros, et les vendeurs de ce type de matériel à environ 2 500 euros.

Deux propositions de rachat ont été faites : l'une à 2 500 euros, l'autre à 3 400 euros.

Les commissions matériel et finances propose de retenir l'offre la plus intéressante de 3 400 euros faite par M. Hervé HAUPAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de procéder à la vente d'une épave au profit de M. Hervé HAUPAS pour un coût de 3 400 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part du souhait de M. HAUPAS de rejoindre les membres de la commission tourisme. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Extrait reçu
en
Préfecture
le

Monsieur FUZIER demande si un recours a été fait contre l'arrêté préfectoral relatif au classement de la digue des Forges.

Monsieur le Maire explique que depuis son élection il a repris la gestion de ce dossier, qu'il suit en étroite collaboration avec ses adjoints, les élus de la mairie de Plélan le Grand, la Direction Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM), la préfecture. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et une nouvelle rencontre avec la DDTM est prévue le 12 janvier 2011.

Il donne ensuite lecture de plusieurs documents : rapport de la commission d'accessibilité du Laminoir des Forges, courrier adressé à la DDTM et co-signé par les communes de Plélan le Grand et de Paimpont, compte rendu de la rencontre avec la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Après quoi, il confirme qu'il n'y a pas eu de recours de déposé contre l'arrêté préfectoral de classement de la digue des Forges, et qu'il n'y en aura pas.

M. FUZIER fait remarquer que les préconisations de catégorie B prévue dans cet arrêté, le sont exclusivement à cause de l'éventuelle présence d'un Etablissement Recevant du Public (ERP), le Laminoir.

M. le Maire, ainsi que d'autres membres du Conseil Municipal rétorquent que cette allégation est fausse, et que le classement de toutes les digues devait de toutes façons être revu avant 2012.

De plus, il est inutile d'entraîner la commune dans des recours juridiques qui coûteraient très cher, Plélan le Grand en a fait l'expérience. De plus la Préfecture a clairement rappelé les deux communes à leurs obligations légales en matière de gestion des digues.

En ce qui concerne le permis de construire pour changement de destination du Laminoir, M. le Maire précise que le projet de celui-ci vient de lui être remis par M. JOLY de la DDTM, et qu'il a jusqu'au 30 décembre pour le signer. Il ne s'agit pas de l'ouverture de l'ERP. Celle-ci ne pourra s'effectuer qu'après la mise en place de certaines prescription, tels que l'étude de danger, un plan d'évacuation des personnes, entre autres. Monsieur FUZIER fait remarquer que l'état, qui ne souhaite pas engager de PPRI pour des raisons financières, trouve ainsi un moyen de faire supporter la sécurisation de tout le bassin versant par la digue des Forges ; et que cela va coûter très cher à la commune pour toutes les années à venir.

Mme VERLET rappelle que les riverains des Forges sont pour la plupart opposés à l'ouverture du Laminoir en salle de réception, ainsi que plusieurs élus de la commune de Plélan le Grand, et que les risques humains en cas de problème d'inondation doivent être pris en considération.

Plusieurs élus s'étonnent des propos relatifs aux élus de Plélan le Grand qui ne vont pas dans le sens de leurs informations.

M. NUGET conclut en précisant que : de toutes façons, en cas de problème grave du à la digue des Forges, la commune sera considérée comme responsable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30 et donne la parole aux personnes présent dans le public.